

Commune  
de AZÉ  
41100

(Loir-et-Cher)

Date de la convocation  
03/01/2023

En exercice	Présents	Votants
14	11	12

OBJET DE LA  
DELIBERATION  
N° 2023-02

Taxe sur les logements  
vacants

### Séance du 12 janvier 2023

L'an deux mil treize, le douze du mois de janvier à 19 heures, 30 le Conseil Municipal de la Commune de AZE, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame BOULAY Maryvonne, Maire.

Présents : : Mesdames BIGOT Valérie, BOULAY Maryvonne, CHÉRAMY Laure-Aline, GUILLOU Sylvie, JOLY-LAVRIEUX Martine, LANDRÉ Béatrice, MOTTIER Catherine,  
Messieurs CHÉRAMY Jacky, DELGADO Louis, GAUTHIER Cédric, LELEU Eric,

Absent excusé : Mme RENOU Christelle qui a donné pouvoir à Mme MOTTIER Catherine

Absents non excusés : MARCO Benjamin, TYTGAT Loïc

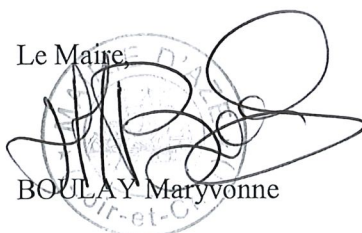
Mme JOLY-LAVRIEUX Martine a été désignée secrétaire de séance ;

Mme Le Maire informe que la délibération n° 2022-22 doit être modifiée. En effet, la préfecture nous demande de reprendre la délibération concernant l'instauration de la taxe sur les logements vacants car la délibération prise par la mairie ne respecte pas leur formalisme. Mme le Maire expose les dispositions de l'article 1407 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale. Elle rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée liée à l'appréciation de la vacance, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la collectivité.

Vu l'article 1407 bis du code général des impôts,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale et charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Le Maire



BOULAY Maryvonne

Le secrétaire de séance



JOLY-LAVRIEUX Martine